

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 JUIN 2016

L'an deux mille seize et le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt et un juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Ghislaine CABESSUT, Maire.

Présents : G. CABESSUT - M. PORTES – M. F. SAURIN – D. NADALIN – G. NAVLET - R. BERINGUIER – C. BRANDALAC - T. MARTY - D. HENRY – C. ECK - R. CLAVIE - P. EDARD - D. SOULIGNAC - A. M. FERNEKESS – G. LE CHARPENTIER - S. MESSEGUE – N. BOITIER-PERLETTI – L. COMBE à partir de 20 h 25 (après élection nouvel adjoint au Maire)

Absents excusés : V. FERVEL-RABAYROL - C. ROBERT – C. ROUX

Absents : F. JAUNAY - P. BOISSELIER – M. KECHAR – A. PAGES

Secrétaire de séance : Madame Christelle BRANDALAC a été nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2016

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Mai 2016 est approuvé.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT fait état de la démission de Gilbert ESTAMPE, 3ème adjoint au Maire, décision rendue officielle par une lettre du Préfet à compter du 15 Juin 2016.

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire, Madame le Maire propose l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le dernier rang, dans l'ordre du tableau, soit le 7^{ème} rang,

Madame CABESSUT fait état de la candidature de Madame Anne-Marie FERNEKESS et fait procéder au vote à bulletin secret.

Le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 17
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 17

Madame Anne-Marie FERNEKESS est élue adjoint au Maire et occupera dans l'ordre du tableau, le 7^{ème} rang.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE RELATIF A LA PROPOSITION DE FUSION DU SIAH DU PAR DE VILLEMUR ET LE SIAH DE LA REGION DE VILLEMUR

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Considérant la délibération du SIAH du PAR de Villemur n°2015/013 du 18 décembre 2015 à 9 heures relative à l'avis du SIAH du PAR sur le projet du SDCI,

Considérant la délibération du SIAH du PAR de Villemur n°2016/006 du 15 avril 2016 à 14 heures relative aux perspectives d'évolution du SIAH du PAR de Villemur,

Considérant l'arrêté préfectoral signé par le Préfet de la Haute Garonne le 14/04/2016 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération intercommunale de la Haute-Garonne,

Considérant que le SIAH du PAR de Villemur, a déjà initié depuis 2013 la mise en place une gestion pluriannuelle des cours d'eau sur l'ensemble du territoire hydrographique du secteur, englobant les communes limitrophes du territoire administratif du syndicat, anticipant, en partie, les préconisations de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), pour la compétence GEMA,

Considérant que cette anticipation a conduit le SIAH du PAR de Villemur à lancer des programmations pluriannuelles, lourdes à mettre en place, tant au niveau des travaux que des d'études sur l'ensemble des bassins versants du Tarn : PPG de 2016 à 2019 et de 2020 à 2025 pour l'entretien des cours d'eau, et programmation en cours de réalisation PPG de 2012 à 2017,

Considérant que la fusion prévue en 2017 dans le cadre du SDCI /31 serait préjudiciable à la nouvelle structure ainsi créée, alors que la GEMAPI doit être opérationnelle au 01/01/2018 ce qui risque, à nouveau, de tout bouleverser,

Considérant les décisions prises par l'assemblée délibérante du SIAH du PAR de Villemur lors de la séance du 15 mars 2016 à 14 heures, tant sur l'avis sur le SDCI/31 que sur l'évolution statutaire et l'extension de périmètre proposées, pour le SIAH du PAR de Villemur,

Considérant qu'il est primordial pour le territoire de poursuivre les actions et la démarche

cohérente initiés par le Syndicat, en vue d'anticiper la mise en place de la GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, pour appréhender la solution la mieux adaptée au territoire, soit en modifiant, si possible les statuts actuels du syndicat, soit par une dissolution et création d'une nouvelle structure de type syndicat mixte,

Considérant les statuts actuels du SIAH du PAR de Villemur du 8/02/2013, Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal

- d'émettre un avis défavorable à la mesure S44 contenue dans le SDCI de la Haute-Garonne tendant à fusionner le SIAHRV & SIAH du PAR de VILLEMUR,
- d'approuver le choix de l'assemblée délibérante du SIAH du PAR de VILLEMUR tendant à faire évoluer le SIAH vers une compétence GEMA sur l'ensemble du territoire hydrographique par l'adoption des deux procédures suivantes :
 - o Extension du périmètre du syndicat à l'ensemble du territoire hydrographique par l'intégration des communes limitrophes suivantes au sein du syndicat : Castelnau d'Estretfonds, St Rustice, Gemil, Montastruc-La-Conseillère, Roquesérière, Montpitol, Orgueil, Nohic, Pompignan, Grazac, Tauriac, et Montvalen,
 - o Modification statutaire en vue d'obtenir une compétence globale GEMA sur l'ensemble du territoire hydrographique,
 - De l'autoriser à entreprendre toutes les démarches pour que le présent avis rendu par le Conseil Municipal pour la mise en œuvre du SDCI/31, assorti de la présente décision d'approbation de l'évolution *du SIAH du PAR de Villemur* soient pris en compte par les instances et les autorités compétentes,
 - De la mandater pour toutes les formalités administratives afférentes.

Le Conseil Municipal se prononce, à la majorité des membres présents, contre la proposition présentée : 3 pour, 5 contre (G. NAVLET, M. PORTES, S. MESSEGUE, T. MARTY, C. ECK), 10 abstentions (G. CABESSUT, M. SAURIN, R. CLAVIE, C. BRANDALAC, D. SOULIGNAC, P. EDARD, G. LE CHARPENTIER, N. BOITIER-PERLETTI, L. COMBE, D. HENRY).

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE RELATIF A LA FUSION DU SIEHG ET DU SIE DE LA SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

A ce titre, Monsieur le Préfet a soumis son projet de schéma à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) en octobre 2015. Les conseils municipaux des communes et les organes délibérants des EPCI concernés par les propositions de modification de périmètre, ont délibéré dans les délais requis demandant un report de la date d'application de la fusion envisagée à l'horizon 2021 compte tenu des impératifs majeurs ci-dessous :

- Limiter les risques sur le projet phare déjà engagé de construction de la nouvelle usine de production d'eau potable
- Nécessité d'actualiser les Plan Schéma Directeurs pour déterminer un prix convergent de l'eau potable
- Délais nécessaires pour faire converger les processus et le système d'information.

Les Syndicats des Eaux ont déposé un amendement dans les délais requis demandant un report de la date d'application du SDCI.

Le SDCI a été finalement arrêté par le Monsieur le Préfet le 24 mars 2016, sans qu'un avis de la CDCI n'ait pu être recueilli sur l'amendement des Syndicats de Eaux bien que le projet d'amendement ait été lu en séance, celui-ci ayant été jugé irrecevable.

Monsieur le préfet a notifié les arrêtés de projet de périmètre le 18 avril 2016 (date de réception).

Les communes et EPCI concernés disposent d'un délai de 75 jours pour délibérer. A défaut, l'avis sera réputé favorable. La majorité qualifiée des conseils municipaux est requise pour entériner la modification: c'est-à-dire la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale regroupée, y compris le conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle représente au moins le 1/3 de la population totale.

S'il n'y a pas d'accord à la majorité qualifiée des communes, la procédure du « passer outre » peut être engagée par le Préfet qui consulte alors la CDCI.

Pour l'heure, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) tel qu'arrêté par Monsieur le Préfet qui propose la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la vallée de la Save et des coteaux de Cadours et du Syndicat intercommunal des Eaux Hers-Girou et l'intégration dans cette nouvelle structure du Syndicat de Production d'eau potable (S31 et S47 du SDCI) au premier janvier 2017 ainsi que sur la représentation communale au sein du futur syndicat.

Madame CABESSUT rappelle à nouveau les enjeux du territoire en matière d'eau potable :

- Préserver l'accès à la ressource vitale et rare qu'est l'eau potable dans le cadre d'un service public renforcé
- Accompagner la forte croissance de la population du territoire prévue par le SCOT
- Poursuivre l'amélioration de la performance des réseaux
- Optimiser les coûts tout en délivrant un service de qualité
- Maintenir la proximité avec les abonnés
- Conserver l'implication directe de toutes les communes fondatrices.

Madame CABESSUT considère, au vu de l'avancement des travaux, qui ont été engagés par les Syndicats sans retard dès que la première proposition de Monsieur le Préfet leur a été soumise, que les prérequis d'une fusion ne seront pas encore remplis au premier janvier 2017 :

- le projet phare que constitue la création d'une nouvelle usine ne doit pas être impacté par une réorganisation profonde ; ce projet, bien engagé aujourd'hui, se terminera à l'horizon 2021 ; une stabilité des structures est souhaitable jusque là
- l'actualisation des Plans Schémas Directeurs et des perspectives financières a été engagé ; les résultats ne seront pas disponibles avant plusieurs mois ce qui ne permet pas de prendre en connaissance de cause les décisions de convergence du prix de l'eau délivrée aux abonnés
- l'état des lieux et la prospective des processus, méthodes, organisation, système d'information sont engagés ; les différences sont identifiées mais la convergence ne pourra pas être réalisée d'ici la fin de l'année 2016 ; un délai suffisant pour réaliser ces études prospectives s'avère donc indispensable.

Compte tenu des risques sur la qualité du service rendu aux usagers pour un service vital comme l'eau, compte tenu des faibles gains économiques générés par cette fusion, compte tenu des risques qui pourraient survenir sur le projet d'extension de l'usine d'eau potable, compte tenu qu'une démarche structurée étape par étape vers une fusion qui pourrait être effective sans aucun risque à l'horizon 2021 ou au pire au premier janvier 2020 (antérieurement aux transferts de compétences vers les communautés de communes et au renouvellement des conseils municipaux) est la bonne solution,

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable sur la fusion des syndicats avec une mise en œuvre effective à l'horizon 2021 (ou à défaut au premier janvier 2020),
- De se prononcer sur une représentation de chaque commune par deux délégués et deux suppléants au futur syndicat,
- De demander à la CDCI d'accorder un délai de mise en œuvre de la fusion des syndicats jusqu'au premier janvier 2021 (ou à défaut au premier janvier 2020).

Le Conseil Municipal se prononce, à la majorité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée [13 pour, 4 contre (G. NAVLET, C. ECK, S. MESSEGUE, G. LE CHARPENTIER et une abstention (N. BOITIER-PERLETTI)].

AVIS SUR LE RAPPORT RELATIF AU SCHEMA DE MUTUALISATION PRESENTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales dite loi RCT a créé l'obligation, pour chaque président d'EPCI à fiscalité propre, d'établir un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

L'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Ce schéma est un document de programmation qui doit notamment prévoir l'impact des mutualisations sur les effectifs du bloc communal.

A cet effet, la Communauté de Communes du Frontonnais a confié l'élaboration de ce schéma à un bureau d'études privé qui pendant un an a associé, élus et agents du territoire communautaire, à toutes les étapes de sa conception, dans un large processus de contributions et de concertations en 4 phases :

1. réalisation d'un état des lieux sur la base d'un questionnaire de recueil d'informations adressé à toutes les communes,
2. ébauche des scénarios de mutualisation lors d'ateliers avec les élus, les agents administratifs et les techniciens,
3. rédaction des scénarios et propositions des pistes de mutualisation au cours d'entretiens complémentaires avec élus et DGS

4. étude de faisabilité d'un point de vue organisationnel, économique et juridique, des pistes retenues

Le schéma de mutualisation des services, présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 19 mai 2016, est composé des 18 fiches actions suivantes :

1. : Mutualiser les matériels spécifiques
2. : Réalisation d'un audit sur la publicité extérieure
3. : Organiser la sécurité des grands événements
4. : Assistance aux communes pour le lancement de marchés publics
5. : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour évolution des documents d'urbanisme
6. : Organiser les travaux sur les réseaux pluviaux ouverts
7. : Démarche de sensibilisation au « zéro phyto » à l'attention du grand public
8. : Etudes sur les bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie
9. : Etude sur l'offre de transport et la demande de déplacement
10. : Optimisation du fonctionnement des bibliothèques et des médiathèques
11. : Partage d'un agenda des manifestations culturelles et sportives
12. : Réaliser un inventaire des pratiques culturelles et sportives
13. : Mutualiser un réseau de compétences externes « collectivité »
14. : Mettre en place un réseau thématique ressources humaines
15. : Mettre en place un réseau thématique veille juridique et expertise réglementaire
16. : Mettre en place un groupement de commande
17. : Répondre aux exigences de l'archivage public
18. : Réaliser un audit des systèmes informatiques

Chaque fiche action donne lieu à une mise en œuvre spécifique intéressant une ou plusieurs communes, selon une programmation établie. Chaque collectivité impliquée aura à délibérer sur la convention organisant la mutualisation qui en définit les caractéristiques techniques et financières.

Madame CABESSUT précise que ce rapport sur le schéma de mutualisation est soumis à l'avis des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai de trois mois, l'avis est réputé favorable.

Dans ce cadre, Madame CABESSUT présente les observations suivantes :

Fiche 1 – Espaces publics et bâtiments communaux

Pour initier cette action, les services techniques doivent être associés au groupe de travail ;

Fiche 2 – Mutualiser audit sur publicité extérieure

Bouloc non volontaire - Plutôt qu'un audit externe, on aurait pu envisager la réalisation d'un état des lieux par les polices municipales ou intercommunales puis une étude par le service urbanisme de la CCF.

Fiche 3 – Organiser la sécurité des grands événements

Il faut définir la notion de manifestation exceptionnelle.

La police intercommunale n'est pas citée comme intervenant, ce qui nous paraît être une anomalie.

Fiche 4 – Mutualiser une assistance aux petites communes pour le lancement des marchés publics liés aux petits travaux

Plutôt qu'une expertise juridique, il faut mobiliser les compétences techniques du territoire car pour petits travaux, on n'a pas forcément besoin de lancer un appel d'offres avec toutes les pièces décrites. Il faudrait un relevé des compétences et expertises des équipes techniques des différentes communes mais aussi des partenaires ressources.

Fiche 5 – Mutualiser une assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes pour les évolutions des documents d'urbanisme

Le rôle du référent n'est toujours pas clairement défini – Il convient d'ajouter le CAUE en tant que partie prenante.

Fiche 7 – Mutualiser une démarche de sensibilisation au 0 phyto

Il semble que les meilleurs ambassadeurs soient nos agents techniques qui appliquent déjà cette démarche.

Il convient d'ajouter un travail sur le type d'essences à favoriser pour éviter la multiplication des déchets verts.

Fiche 8 – Mutualiser une étude sur les bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie

Le SDEHG est compétent en la matière.

Fiche 9 - Mutualiser une étude sur l'offre de transport et la demande de déplacement

Cette thématique ne correspond pas à une compétence. Elle pourrait d'ailleurs être élargie et intitulée " Transport et déplacements ". Il faudrait déjà faire une compilation des études déjà faites : TISSEO, Conseil Départemental et le Pays Tolosan.

Fiche 11 - Partager un agenda des manifestations sportives et culturelles

On ne comprend pas bien s'il s'agit d'une mutualisation simple des agendas ou si on y inclut les matériels.

Madame CABESSUT ajoute que chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire, ou lors du vote du budget de la Communauté, l'état d'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président aux conseillers communautaires puis le rapport de mutualisation est transmis aux communes pour avis.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres sous réserve des observations présentées.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

COMMISSION DES FINANCES

MODIFICATION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES informe l'Assemblée qu'il y a lieu de refondre les tranches de quotients familiaux afin de fixer des tarifs en plus grande adéquation avec les revenus des familles notamment sur la tranche supérieure.

Le bilan de fonctionnement fait apparaître pour l'année écoulée que le coût des repas scolaires s'élève en moyenne à 5,91 Euros.

Monsieur PORTES rappelle à l'Assemblée que la réglementation en matière de prix des cantines scolaires impose que ces tarifs soient désormais inférieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service.

Monsieur PORTES propose les tarifs suivants :

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront pour chaque enfant rationnaire fréquentant les écoles maternelle et élémentaire.

<i>Tranche</i>	<i>Quotient familial</i>	<i>Prix du repas</i>
1	De 0 à 500	1,70 €
2	De 501 à 750	2,00 €
3	De 751 à 1.050	2,30 €
4	De 1.051 à 1.350	2,75 €
5	De 1.351 à 1.650	3,20 €
6	De 1.651 à 1.950	3,65 €
7	De 1.951 à 2.400	4,10 €
8	De 2.401 à 3.200	4,55 €
9	A partir de 3.201	5,00 €
10	Indéterminés	5,91 €

Il est en outre proposé que le prix des repas pris par le personnel enseignant ou le personnel communal reste fixé à 4,10 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter les tarifs proposés et de fixer au 1^{er} Septembre 2016 la date de modification des tarifs.

TARIFS DE L'A.L.A.E. ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL SANS HEBERGEMENT AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Il rappelle qu'une modulation des tarifs est opérée depuis plusieurs années en fonction du quotient familial des familles.

Monsieur PORTES précise qu'il y a lieu de refondre les tranches de quotients familiaux afin de fixer des tarifs en plus grande adéquation avec les revenus des familles notamment sur la tranche supérieure.

Monsieur PORTES propose donc les tarifs suivants :

Fréquentation de l'A.L.A.E. (jour de classe) :

Tranche	Quotient Familial	Séquence matin Maternelle	Séquence matin Elémentaire	Séquence midi Maternelle	Séquence midi Elémentaire	Séquence soir Maternelle	Séquence soir Elémentaire
		(7h30 – 8h45) (1 h15) L, M, M, J, V	(7h30 – 8h30) (1h) L, M, M, J, V	(12h – 13h50) (1h50) L, M, J, V	(11h45 – 13h20) (1h35) L, M, J, V	(16h15– 19h) (2h45) L, M, J, V	(16h30 – 19h) (2h30) L, M, J, V
1	De 0 à 500	0.59	0.47	0.42	0.36	1.29	1.18
2	De 501 à 750	0.69	0.55	0.42	0.36	1.51	1.38
3	De 751 à 1.050	0.74	0.59	0.42	0.36	1.62	1.48
4	De 1.051 à 1.350	0.79	0.63	0.44	0.38	1.73	1.58
5	De 1.351 à 1.650	0.86	0.69	0.50	0.43	1.90	1.73
6	De 1.651 à 1.950	0.91	0.73	0.51	0.44	2.01	1.83
7	De 1.951 à 2.400	0.94	0.75	0.51	0.44	2.06	1.88
8	De 2.401 à 3.200	0.96	0.77	0.55	0.48	2.12	1.93
9	A partir de 3.201	0.99	0.79	0.55	0.48	2.17	1.98
10	Indéterminés	1.03	0.82	0.64	0.55	2.26	2.05

Tranche	Quotient Familial	Séquence Mercredi Repas + Accueil <u>Boulocains</u> Mater (12h – 14h) (2 h) Mercredi,	Séquence Mercredi Repas + Accueil <u>Boulocains</u> Elem (11h45 – 14h) (2 h 15) Mercredi	Séquence Mercredi Repas + Accueil <u>Extérieurs</u> Elem et Mater (12h – 14h) (2 h) Mercredi	Séquence Mercredi AM <u>Boulocains</u> Elem et Mater (14h – 19h) (5h) Mercredi	Séquence Mercredi AM <u>Extérieurs</u> Elem et Mater (14h – 19h) (5h) Mercredi	Séquence soir Bus Elémentaire (15h45 – 16h30) (0,45h) L, M ,J, V
1	De 0 à 500	2.85	3.21	3.35	3.89	4.84	0.19
2	De 501 à 750	3.05	3.43	3.55	4.21	5.16	0.19
3	De 751 à 1.050	3.15	3.54	3.65	4.37	5.32	0.19
4	De 1.051 à 1.350	3.22	3.62	3.72	4.49	5.44	0.20
5	De 1.351 à 1.650	3.28	3.69	3.78	4.61	5.56	0.22
6	De 1.651 à 1.950	3.32	3.74	3.82	4.69	5.64	0.23
7	De 1.951 à 2.400	3.36	3.78	3.90	4.75	5.68	0.23
8	De 2.401 à 3.200	3.44	3.87	3.94	4.80	5.75	0.24
9	A partir de 3.201	3.50	3.94	3.98	4.85	5.80	0.24
10	Indéterminés	4.00	4.50	5.00	6.00	8.00	0.26

Fréquentation du Centre de Loisirs Municipal pour les enfants résidant à Bouloc (vacances scolaires) :

Tranche	Quotient Familial	Journée avec repas	Journée sans repas	Matin	Après-midi	Repas + Accueil 12h – 14h
1	De 0 à 500	10.30	7.45	3.56	3.89	2,85
2	De 501 à 750	11.10	8.05	3.84	4.21	3.05
3	De 751 à 1.050	11.50	8.35	3.98	4,37	3.15

4	De 1.051 à 1.350	11.79	8.57	4.08	4,49	3,22
5	De 1.351 à 1.650	12.06	8,78	4.17	4,61	3,28
6	De 1.651 à 1.950	12.24	8,92	4.23	4,69	3,32
7	De 1.951 à 2.400	12.43	9.04	4.28	4,76	3,39
8	De 2.401 à 3.200	12.53	9.09	4,30	4,79	3,44
9	A partir de 3.201	12.63	9.14	4.32	4,82	3,49
10	Indéterminés	15.00	11.00	5.00	6.00	4.00

Fréquentation du Centre de Loisirs Municipal pour les enfants ne résidant pas à Bouloc (vacances scolaires) :

Tranche	Quotient Familial	Journée avec repas	Journée sans repas	Matin	Après-midi	Repas + Accueil 12h - 14h
1	De 0 à 500	12,60	9,25	4,41	4,84	3,35
2	De 501 à 750	13.40	9,85	4,69	5.16	3,55
3	De 751 à 1.050	13,80	10.15	4,83	5,32	3,65
4	De 1.051 à 1.350	14.09	10.37	4,93	5,44	3,72
5	De 1.351 à 1.650	14.27	10.51	4,99	5,52	3,76
6	De 1.651 à 1.950	14.45	10.65	5.05	5,60	3,80
7	De 1.951 à 2.400	14.73	10,84	5.13	5,71	3,89
8	De 2.401 à 3.200	14,83	10,89	5.15	5,74	3,94
9	A partir de 3.201	14,93	10,94	5.17	5,77	3,99
10	Indéterminés	20.00	15.00	7.00	8.00	5.00

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter les nouvelles propositions de tarifs de Madame le Maire.

TARIF DES REPAS DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES indique qu'il y a lieu de réviser le tarif des repas de la structure multi-accueil qui avait été fixé le 1^{er} Septembre 2015 à 2,75 €.

Monsieur PORTES propose de maintenir le tarif suivant : 2,75 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le tarif proposé par Madame le Maire, à savoir 2,75 € et de fixer au 1^{er} Septembre 2016 la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif.

DEMANDE DE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES informe le Conseil Municipal que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme.

Ce programme sera financé à 65% par l'ADEME et la Région, 30 % par le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 200€.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de demander un diagnostic énergétique pour l'école élémentaire, de s'engager à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 200€ et de s'engager à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

EXTENSION DE L'ALAE MATERNEL – PROGRAMMATION 2016 – CONTRAT DE TERRITOIRE - CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rend compte au Conseil Municipal de la nécessité d'agrandir l'espace dédié à l'ALAE maternel situé dans la cour de l'école maternelle.

Monsieur PORTES précise, que compte tenu du nombre d'enfants qui fréquentent l'ALAE maternel, il est aujourd'hui indispensable d'ajouter un module complémentaire accolé aux modules existants afin de rendre plus efficient le fonctionnement de cette structure.

Monsieur PORTES propose d'effectuer ces travaux et présente le devis de l'entreprise Martin Calais Modul'ère d'un montant de 50.722,06 Euros T.T.C,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le principe de ces travaux pour un montant de 50.722,06 Euros T.T.C, de solliciter du Conseil Départemental une subvention afin de réaliser ces travaux et de s'inscrire dans la programmation 2016 du Contrat de Territoire du Conseil Départemental.

REPLACEMENT DES VOLETS A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – PROGRAMMATION 2016 – CONTRAT DE TERRITOIRE - CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rend compte au Conseil Municipal de la nécessité de remplacer les volets PVC de la bibliothèque très abimés du fait des dégradations régulières occasionnées sur ce bâtiment.

Monsieur PORTES précise, qu'il est souhaitable de profiter du remplacement de ces volets pour en automatiser le fonctionnement.

Monsieur PORTES propose d'effectuer ces travaux et présente le devis de l'entreprise D.M.T. d'un montant de 10.716,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le principe de ces travaux pour un montant de 10.716,00 Euros T.T.C, de solliciter du Conseil Départemental une subvention afin de réaliser ces travaux, de s'inscrire dans la programmation 2016 du Contrat de Territoire du Conseil Départemental et de démarrer les travaux l'année de la programmation.

ADAPTATION ACCESSIBILITE HANDICAPE DE LA PORTE D'ENTREE ET DU PARVIS DE LA MAIRIE – PROGRAMMATION 2016 – CONTRAT DE TERRITOIRE - CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES informe le Conseil Municipal de l'obligation de modifier la porte d'entrée et le parvis de la mairie afin de répondre aux exigences en matière d'accessibilité handicapé.

Monsieur PORTES précise, que compte tenu de la complexité des travaux, il a été nécessaire de faire appel à un architecte pour la réalisation de cette opération. Le maître d'œuvre a estimé le montant financier global de ces travaux. Il sera nécessaire par la suite de lancer un marché de travaux.

Monsieur PORTES propose de lancer ces travaux et présente l'estimatif du maître d'œuvre qui s'élève à 87.798,00 Euros T.T.C.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le principe de ces travaux pour un montant estimatif de 87.798,00 Euros T.T.C, de solliciter du Conseil Départemental une subvention afin de réaliser ces travaux, de s'inscrire dans la programmation 2016 du Contrat de Territoire du Conseil Départemental et de démarrer les travaux l'année de la programmation.

TRAVAUX DANS LE CIMETIERE – PROGRAMMATION 2016 – CONTRAT DE TERRITOIRE - CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux d'extension du cimetière avant d'entreprendre l'aménagement global de celui-ci.

Monsieur PORTES propose, dans le cadre de ce budget, d'entreprendre tout d'abord les travaux de busage du fossé entre le cimetière et les nouveaux riverains, ainsi que la pose d'une clôture sur le périmètre de l'extension.

Les travaux de terrassement, l'aménagement des allées et le drainage éventuel seront réalisés sur un autre exercice budgétaire.

Monsieur PORTES présente les devis suivants :

- Entreprise BIASINI d'un montant de 7.234,80 € TTC,
- Entreprise NRJ TP d'un montant de 24.120,00 € TTC,
- Entreprise DIRICKX d'un montant 11.565,60 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter le principe de ces travaux pour un montant estimatif de 42.920,40 Euros T.T.C, de solliciter du Conseil Départemental une subvention afin de réaliser ces travaux, de s'inscrire dans la programmation 2016 du Contrat de Territoire du Conseil Départemental et de démarrer les travaux l'année de la programmation.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE D N°876 SISE 9 RUE DE LA TUILERIE AFIN D'ETENDRE LE PERIMETRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PROGRAMMATION 2016 – CONTRAT DE TERRITOIRE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle la volonté de la commune d'acquérir la parcelle cadastrée en section D n°876 sise 9 rue de la Tuilerie, couvrant une superficie de 634 m² afin d'étendre le périmètre de l'école élémentaire.

Monsieur PORTES rappelle que cette parcelle, propriété de Monsieur Henri FUSTER, est classée dans le PLU en zone 1UA.

Monsieur PORTES précise qu'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été reçue en Mairie le 13 Mai 2016, relative à la vente de la parcelle, et que la commune a décidé d'exercer son droit de préemption urbain au prix indiqué dans la DIA soit 185.000,00 €.

Monsieur PORTES informe l'assemblée que parallèlement le service d'évaluation des domaines a été saisi et que le prix mentionné dans la DIA n'appelle aucune observation du service des domaines.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'acquisition de la parcelle, section D n°876 sise 9 rue de la Tuilerie, en exerçant son droit de préemption, d'acquérir cette parcelle pour un montant de 185.000 €, de solliciter du Conseil Départemental une aide financière pour l'acquisition de cette parcelle, de s'inscrire dans la programmation 2016 du Contrat de Territoire du Conseil Départemental et de s'acquitter du paiement de cette acquisition foncière l'année de programmation soit sur le budget 2016.

VIREMENTS DE CREDITS

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits afin de permettre la régularisation de certaines affectations budgétaires.

Monsieur PORTES propose à l'assemblée délibérante de procéder aux mouvements de crédits suivants sur le Budget Communal en section d'investissement :

<u>D - Opération 258 – Acquisition foncière</u>	
Article 2115-258/020	+ 85.000,00 Euros
<u>D - Opération 290 – Nouveau module ALAE Maternel</u>	
Article 21312-290/211	- 10.000,00 Euros
<u>D - Opération 257 – Séchoir Tuilerie</u>	
Article 21318-257/020	- 75.000,00 Euros

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de procéder aux virements de crédits proposés.

**COMMISSION COMMUNICATION ET VIE
ASSOCIATIVE**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COCHONNET BOULOCAIN

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS

Madame FERNEKESS rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association Cochonnet Boulocaïn dans l'organisation du vide-grenier du 19 Juin 2016.

A ce titre, Madame FERNEKESS propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 963,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 963,00 € au Cochonnet Boulocaïn.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION SPORTIVE FRONTONNAISE CYCLISME

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS

Madame FERNEKESS indique à l'Assemblée que compte tenu de l'organisation sur la commune de l'épreuve cycliste organisée par l'Union Sportive Frontonnaise Cyclisme pendant la fête locale, il paraît opportun d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement exceptionnelle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder une subvention d'un montant de 150,00 € à l'Union Sportive Frontonnaise Cyclisme.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SOS PREMA

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS

Madame FERNEKESS rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association SOS PREMA dans l'organisation de la bourse d'échange du 26 Juin 2016.

A ce titre, Madame FERNEKESS propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 143,00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 143,00 € à l'association SOS PREMA.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « BOUGE BOULOC »

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS

Madame FERNEKESS informe l'Assemblée que l'association « Bouge Bouloc », va organiser une nouvelle édition de son festival de musique en septembre prochain.

Madame FERNEKESS rend compte de l'ensemble des investissements nécessaires pour le déroulement de cette manifestation.

Afin d'aider cette association, Madame FERNEKESS propose le versement par la commune de Bouloc d'une subvention de 1000,00 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000,00 € à l'association « Bouge Bouloc ».

COMMISSION DE L'URBANISME

REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR ORANGE

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la Loi de Réglementation des Télécommunications n° 96-659 du 26 juillet 1996 et son décret d'application n°97-683 du 30 Mai 1997 relatifs aux « droits de passage et servitudes ». ORANGE a déclaré à la Mairie, gestionnaire du Domaine Public Routier, les infrastructures existantes au 1er Janvier 2016. Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

1- Artères de Télécommunication	
- utilisation du sous sol	41,041 km d'artère
- artère aérienne	45,00 km d'artère

TOTAL :	86,041 km d'artère
2- Installations radioélectriques	
- antenne	Aucune
- pylône	Aucun
3- Emprise au sol	
- cabines	2,00 m ²
- autres éléments	0,70 m ²

TOTAL	2,70 m ²

Monsieur NADALIN indique qu'il y a lieu de fixer le montant annuel de la redevance qui sera perçue par la commune.

Monsieur NADALIN précise que le montant de la redevance maximale de chaque catégorie a été arrêté par le décret N° 97-683 du 30 Mai 1997. Ces redevances maximales évoluent au 1^{er} janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Le coefficient d'actualisation des prix pour l'année 2016 est déterminé par le rapport suivant : 1624,50/1045,75. Le montant de la redevance 2016 est arrêté comme suit :

- Artères de communication : 35,53 € par km d'artère,
- Installation radioélectrique : 236,82 € pour les antennes de plus de 12 m,
473,64 € pour les pylônes de plus de 12 m,
- Autres installations : 23,67 € le m².

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal :

- de valider la déclaration des installations de ORANGE au 01 Janvier 2016,

- de fixer le montant de la redevance annuelle à percevoir par la commune de la façon suivante :

- * Artères de communication : 35,53 € par km d'artère
- * Installation radioélectrique : 236,82 € pour les antennes de plus de 12 m,
473,64 € pour les pylônes de plus de 12 m,
- * Autres installations : 23,67 € le m².

- d'autoriser Madame le Maire à émettre le titre de recettes correspondant soit 3 120,94 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

POSE D'UN COFFRET PRISES A PROXIMITE DU COFFRET DE COMMANDE DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE PETANQUE – 01 BS 0733

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 17 Novembre 2015 concernant la pose d'un coffret prises à proximité du coffret de commande de l'éclairage du terrain de pétanque, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Au niveau du local TGBT, pose d'un disjoncteur et création d'un départ avec pose de 25 mètres de câble sur façade sous fourreaux,
- Au niveau du mur extérieur pose d'une borne équipée d'une prise triphasée et trois prises monophasées, chaque prise étant protégée par un disjoncteur différentiel 30mA.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA	518 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	1 674 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune	1 097 €
TOTAL	3 289 €

De ce fait, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet présenté,
- de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus,
- de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

RENOVATION DES COFFRETS DE COMMANDES D'ECLAIRAGE VETUSTES EN DIVERS SECTEURS

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 24 Novembre 2014 concernant la rénovation des coffrets de commandes d'éclairage vétustes en dives secteurs, le SDEHG a réalisé létude de l'opération suivante :

- Dépose des coffrets de commandes existants vétustes et mise en place de nouveaux coffrets équipés d'horloges astronomiques : P11 « La pégou », P15 « Moulin à Vent », P27 « Le Mas », P25 « Martis », P22 « Violèze », P26 « Fompigasse », P37 « Nounes », P31 « Falgarou », P12 « Bouxoulis », P23 « Coutelier », P7 « Route de Vacquiers », P16 « Lestang ».

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA	4 053 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	18 674 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune	2 967 €
TOTAL	25 739 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté, de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus, et de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

AVANCEE DES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Daniel NADALIN

- Révision générale du P.L.U. : le PADD a été présenté aux personnes publiques associées le 25 mai dernier ; une réunion de travail sur le zonage et sur les O.A.P. aura lieu le 11 juillet prochain ;
- Coupure de l'éclairage public de 1 h 00 à 5 h 00 du matin : l'ordre d'exécution des travaux a été lancé ;
- Servitude de projet et maison médicale : une réunion est prévue le 4 juillet avec les professionnels de santé et M. Michel BOUSSATON, conseiller régional, qui est à l'origine de la création de plusieurs maisons médicales ;
Le lancement de la procédure relative à l'ouverture de la servitude de projet (10^{ème} modification du P.L.U.) fera l'objet d'un arrêté municipal.

**COMMISSION DU PERSONNEL
COMMUNAL**

**AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE DES
ECOLES MATERNELLES DE 1ERE CLASSE (ATSEM) A TEMPS NON COMPLET
ACTUELLEMENT A 32 H 30 HEBDOMADAIRES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016 (+ 0.50 HEURE)**

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT explique qu'il convient d'augmenter de 0.50 heure le temps de travail d'un poste d'ATSEM actuellement à 32 heures 30. Cette augmentation de temps de travail permettrait la nomination un adjoint technique de 2^{ème} classe titulaire, ayant obtenu le concours d'ATSEM, à temps non complet (actuellement à 33 heures hebdomadaires) et de modifier en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2016.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe à temps non complet (de 32 h 30 hebdomadaires à 33 heures hebdomadaires) soit 0.50 heure au service des écoles à compter du 1^{er} septembre 2016, de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (33 h 00 hebdomadaires) occupé par l'agent lauréat du concours d'ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2016, et de modifier le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS NON
COMPLET (27 H 00 HEBDOMADAIRES) AU SERVICE DES ECOLES A COMPTER DU 1^{ER}
SEPTEMBRE 2016.**

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT expose qu'il convient, compte tenu du nombre d'enfants accueillis dans cette structure, de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (27 h 00 hebdomadaires), de modifier le tableau des effectifs et de pérenniser ainsi un emploi précédemment occupé par un agent non titulaire.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (27 h 00 hebdomadaires) au service des écoles à compter du 1^{er} septembre 2016 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT expose qu'en application des dispositions de la loi, il y a lieu de créer un emploi permanent d'Agent Social de 2^{ème} Classe à temps non complet de 20 heures 30 hebdomadaires pour le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, à compter du 1^{er} novembre 2016.

En effet, un agent de la commune, actuellement Adjoint Administratif de 2^{ème} classe Titulaire, nommé depuis le 1^{er} avril 2015 occupe les fonctions d'Agent Social de 2^{ème} classe, il convient de la reclasser dans la filière médico-sociale.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent d'Agent Social de 2^{ème} Classe à temps non complet de 20 heures hebdomadaires 30 et de supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe précité. Il est précisé que *cette nomination est soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Garonne qui doit se réunir le 10 octobre 2016 et ne pourra être effective avant cette date.*

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1^{ERE} CLASSE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT expose qu'en application des dispositions de la loi, il y a lieu de créer un emploi permanent à temps non complet de 19 heures hebdomadaires d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} novembre 2016.

Il paraît en effet opportun de valoriser la situation d'un agent actuellement en poste qui a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe au cours de ce mois.

Il est précisé que le poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe que l'agent occupait jusque-là sera supprimé dès sa nomination dans son nouveau grade.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent à temps non complet de 19 heures hebdomadaires, d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe et de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe que l'agent occupait jusque-là. *Cette nomination est soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Garonne qui doit se réunir le 10 octobre 2016 et ne pourra être effective avant cette date.*

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

AUGMENTATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE AU SERVICE DES ECOLES DE LA COMMUNE (+ 2 HEURES HEBDOMADAIRES) A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016.

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT informe l'Assemblée, qu'il convient, compte tenu, de l'évolution des charges de travail du service des écoles de la commune, d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet actuellement à 26 h 00 hebdomadaires et de pérenniser ainsi un emploi précédemment occupé par un agent non titulaire. Ce poste est vacant depuis le départ à la retraite d'un agent titulaire.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal d'augmenter de 2 h 00 le temps de travail hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet actuellement à 26 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2016 et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE AU SERVICE DES ECOLES DE LA COMMUNE (18 HEURES HEBDOMADAIRES) A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT informe l'Assemblée, qu'il convient, compte tenu, de l'évolution des charges de travail du service des écoles de la commune, de créer 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (18 h 00 hebdomadaires) et de pérenniser ainsi un emploi précédemment occupé par un agent non titulaire.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de créer 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (18 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} septembre 2016 au service des écoles.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

COMMISSION SECURITE ET PATRIMOINE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR TRAVAUX DE TERRASSEMENT SUR LE TERRAIN DE L'ANCIENNE STATION D'EPURATION

Rapporteur : Robert BERINGUIER

Monsieur BERINGUIER explique que des travaux de terrassement de terre sur les parcelles constituant l'emprise de l'ancienne station d'épuration située Rue Arnaud Vidal sont nécessaires.

Monsieur BERINGUIER explique également que les statuts de la Communauté de Communes du Frontonnais, prévoient la possibilité de réaliser des prestations de service au profit des communes, de toutes autres collectivités et établissements publics ainsi qu'au profit de personnes privées.

Le personnel et le matériel du Pôle Exploitation de la Communauté de Communes du Frontonnais, sont mis à disposition en vue d'exercer cette mission de terrassement.

La mise à disposition concerne :

- un agent technique, habilité à conduire la pelle mécanique
- une pelle mécanique KOMATSU

La Communauté de Communes du Frontonnais s'est engagée à mettre à disposition le personnel le temps nécessaire à la réalisation des travaux, estimé à 2 jours.

Pour cette prestation, la Communauté de Communes du Frontonnais sera rémunérée par la Commune de Bouloc sur la base d'un coût horaire moyen de 65 € (soixante-cinq €).

Monsieur BERINGUIER explique que dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, afin de préciser les conditions et modalités de réalisation au profit de la commune, de ces travaux de terrassement, une convention doit être établie entre la commune de Bouloc et la Communauté de Communes du Frontonnais.

Monsieur BERINGUIER propose au Conseil Municipal de donner tous les pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention de réalisation de prestations de service sur le fondement de l'article L 5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

La séance est levée à 23 h 10.

Relevé des délibérations :

2016/04/01	Subvention de fonctionnement	Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Bouge Bouloc
2016/04/02	Intercommunalité	SDCI : Avis sur la proposition de fusion du SIAH du PAR de Villemeur et le SIAH de la région de Villemur
2016/04/03	Intercommunalité	SDCI : Avis sur la proposition de fusion du SIEHG et du SIE de la Save et des Coteaux de Cadours
2016/04/04	Intercommunalité	Avis sur le rapport relatif au schéma de mutualisation présenté par la CCF
2016/04/05	Décisions budgétaires	Tarifs des repas de la cantine scolaire
2016/04/06	Décisions budgétaires	Tarifs de l'ALSH et de l'ALAE
2016/04/07	Décisions budgétaires	Tarifs des repas de la structure multi-accueil
2016/04/08	Environnement	Diagnostic énergétique SDEHG
2016/04/09	Subventions d'investissement	Programmation 2016 - Contrat de territoire - Conseil Départemental : Extension bâtiment ALAE maternel
2016/04/10	Subventions d'investissement	Programmation 2016 - Contrat de territoire - Conseil Départemental : remplacement des volets de la bibliothèque
2016/04/11	Subventions d'investissement	Programmation 2016 - Contrat de territoire - Conseil Départemental : Accessibilité porte d'entrée et parvis de la Mairie
2016/04/12	Subventions d'investissement	Programmation 2016 - Contrat de territoire - Conseil Départemental : Travaux dans le cimetière
2016/04/13	Subventions d'investissement	Programmation 2016 - Contrat de territoire - Conseil Départemental : Acquisition parcelle FUSTER, 9 Rue de la Tuilerie
2016/04/14	Décisions budgétaires	Virements de crédits
2016/04/15	Subventions de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle au Conchonnet Boulocain
2016/04/16	Subventions de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Frontonnaise Cyclisme
2016/04/17	Subventions de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association SOS PREMA
2016/04/18	Autres actes de gestion du domaine public	Orange : redevance 2016 d'occupation du domaine public
2016/04/19	Voirie	SDEHG : pose d'un coffret-prises au terrain de pétanque
2016/04/20	Voirie	SDEHG : rénovation des coffrets de commande d'éclairage vétustes en divers secteurs
2016/04/21	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.	Augmentation du temps de travail d'un poste d'ATSEM au service des écoles
2016/04/22	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.	Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet au service animation
2016/04/23	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.	Création d'un poste d'agent social à temps non complet au sein du CCAS de la commune
2016/04/24	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.	Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe au service de la bibliothèque municipale à temps non complet
2016/04/25	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.	Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet au service des écoles
2016/04/26	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.	Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet au service des écoles
2016/04/27	Actes spéciaux et divers	Convention de mise à disposition pour l'entretien du terrain de l'ancienne station d'épuration

Emargements pour la séance du lundi 27 juin 2016 :

<i>Ghislaine CABESSUT</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Marie-Françoise SAURIN</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>
<i>Christelle BRANDALAC</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Nathalie BOITIER – PERLETTI</i>	<i>Robert BERINGUIER</i>
<i>Dominique HENRY</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Laurent COMBE</i>
<i>Pascale EDARD</i>	<i>Guy NAVLET</i>	<i>Delphine SOULIGNAC</i>	<i>Christian ECK</i>
<i>Renée CLAVIE</i>	<i>Christine ROBERT</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Geneviève LE CHARPENTIER</i>	<i>Corinne ROUX</i> <i>Absente excusée</i>
<i>Valérie FERVEL-RABAYROL</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Patrice BOISSELIER</i> <i>Absent</i>	<i>Mourad KECHAR</i> <i>Absent</i>	<i>Stéphan MESSEGUE</i>
<i>Alexandre PAGES</i> <i>Absent</i>	<i>Florian JAUNAY</i> <i>Absent</i>		